

L'an deux mil vingt et un, le 25 septembre, à neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 20 septembre 2021.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Azélie BOUGON, Isabelle INGLIN, Xavier LEMETAIS, Irène VOILLARD, Estèphe QUILLET. Coralie BOURNONVILLE, Catherine TRAINA

Etaient absents excusés : Christian HOMMAND (pouvoir à Guillaume VOELTZEL), Philippe DUFRESNE (pouvoir à Guillaume VOELTZEL), Benoît MORELLET (pouvoir à Azélie BOUGON).

Membres en exercice : 11

Secrétaire de séance : Azélie BOUGON

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2021 :

Le procès-verbal du 10 mai 2021 est adopté comme suit :

Vote pour : 6

Abstention : 2 (personnes absentes le 10/05/2021)

2. Délibération portant sur redevance d'occupation du domaine public gaz au titre de l'année 2021 :

Le SIEGE communique à titre d'expertise le montant de la redevance d'occupation du domaine public gaz. Afin de pouvoir émettre un titre de recette, le Conseil Municipal doit délibérer sur la somme qui pour l'année 2021 est de 128€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer une délibération cadre concernant la redevance d'occupation du domaine public gaz afin d'éviter de délibérer chaque année.

Vote pour : 8

Vote contre : 0

3. Délibération portant sur le montant de location et de caution pour les personnes extérieures à Gamaches en Vexin :

Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux effectués cette année dans la salle des associations, il est nécessaire de revoir les tarifs de location ainsi que de caution en sachant que les locataires prennent possession de la salle le vendredi soir, qu'ils peuvent bénéficier du préau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de relever les tarifs de location de la salle des associations à compter du 1^{er} octobre 2021 comme suit :

- Pour les Gamachois : location 120€ / caution 400€
- Pour les personnes extérieures : location 300€ / caution 600€

Pour une location du samedi matin au lundi matin (remise des clefs au secrétariat de Mairie

Vote pour : 7

Vote contre : 1

4. Validation de l'étude de faisabilité pour la requalification des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire rappelle le projet concernant la requalification des bâtiments communaux : ancienne école, appartement. Deux devis ont été réalisés concernant l'étude de faisabilité par deux AMO : la Société Ciclop ainsi que la Société Cubik.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de choisir la Société Cubik pour l'étude de faisabilité des bâtiments communaux, sous réserve qu'il reprecise le périmètre de l'étude (école, ludothèque, préau). La Société Cubik ayant déjà réalisée les études pour les projets de la Communauté de communes et seront amènes à conseiller la commune pour les différentes aides financières.

Vote pour : 8

Vote contre : 0

5. Décision modificative :

Azélie Bougon rappelle les faits marquants de l'exercice 2021 en termes de projet et sur le plan budgétaire. Il est nécessaire de procéder à une décision modificative, celle-ci ne modifiant en rien les dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- *de transférer la somme de 720€ du chapitre 011 article 615221 au chapitre 67 article 6713 correspondant aux bons de chauffage rattachés à l'exercice 2020, réglés en 2021, et de régulariser la situation de cette année,*
- *de transférer la somme de 5 200€ prévue initialement au chapitre 21 article 2183, au chapitre 20 article 2051 pour le règlement du logiciel JVS,*
- *de transférer la somme de 3826€ du chapitre 011 article 615221 au chapitre 042 article 681, pour la comptabilisation d'une charge d'amortissement non prévue au BP 2021*

Vote pour : 8

Vote contre : 0

6. Délégation de signature pour les actes d'Etat civil :

Monsieur le Maire rappelle que régulièrement des demandes de copies certifiées conformes d'acte d'état civil sont demandées à la commune. Afin de faciliter le délai de traitement des demandes, il est demandé au conseil municipal d'accorder une délégation de signature à Coralie LOISON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une délégation de signature pour les demandes de copie d'acte d'état civil à Coralie LOISON, secrétaire de mairie.

Vote pour : 8

Vote contre : 0

7. Questions diverses

- Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 22 octobre,
- L'organisation des remises de cadeaux de fin d'année pour les anciens et les enfants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H45.